

# Dialogue Mondial des Jeunes

4–5 avril 2024 -  
Cotonou, Bénin



## Programme d'action de Cotonou pour la jeunesse

30 ans consacrés à aider la jeunesse  
à bâtir un avenir favorable aux  
populations et au développement

### Préambule :

#### Le Programme d'action de la CIPD et notre avenir commun

---

Nous, les 400 délégués du Dialogue mondial de la jeunesse organisé à l'occasion des 30 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) à Cotonou, au Bénin, du 4 au 5 avril 2024, réaffirmons le rôle essentiel et actif que les jeunes du monde entier ont joué dans la promotion, la protection et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Tandis que le Programme d'action de la CIPD souffle ses 30 bougies, nous, qui représentons la génération de jeunes la plus nombreuse de l'histoire de l'humanité, déclarons que notre impatience grandit et que nous voulons que les changements promis se fassent plus rapidement.

Nous constatons que la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD est essentielle à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, et nous insistons sur la nécessité d'appliquer les mesures plus rapidement. Nous soulignons l'importance de la justice et de la

responsabilité intergénérationnelles en tant que cadre d'orientation pour une participation significative et inclusive des jeunes et pour le respect des droits des générations actuelles et futures.

Nous reconnaissons que d'importantes réalisations ont été accomplies et nous restons pleinement conscients que la réalisation du Programme d'action de la CIPD se heurte encore à des défis pressants et préoccupants. Nous revenons sur notre appel à l'action et sur les engagements présentés dans la Déclaration du Forum mondial de la jeunesse de Bali, lors de la vingtième CIPD, et constatons qu'ils n'ont pas encore été pleinement réalisés.

Nous nous appuyons sur les conférences régionales d'examen de la 30e CIPD, qui reflètent les voix de plus de 600 jeunes du monde entier, ainsi que sur les consultations qui ont eu lieu aux niveaux national, régional et mondial.



Nous réitérons notre vision, telle que résumée dans le Rapport de synthèse de la jeunesse du monde produit à l'occasion de la 30e CIPD : une société pérenne, résiliente au changement climatique, pacifique, saine, inclusive, démocratique et transparente, qui tienne compte des problématiques d'âge et de genre et dans laquelle tous les jeunes sont considérés comme étant des partenaires à part entière dans les efforts mondiaux déployés en faveur du développement durable et de la paix.

Nous demandons instamment à tous les États membres des Nations Unies, aux responsables et aux parties prenantes de

mettre immédiatement en œuvre les actions stratégiques clés suivantes.

Nous leur demandons également de les prendre en compte dans le cadre de leurs préparatifs nationaux et régionaux pour la 57e Commission des Nations Unies sur la population et le développement, le Sommet politique de haut niveau sur le développement durable, et le Sommet de l'avenir. Nous appelons également les dirigeants à les mettre en avant dans les forums et les processus politiques concernés afin de tenir les engagements du Pacte pour l'avenir, du Pacte mondial pour le numérique et de la Déclaration sur les générations futures.

## Mon corps, ma vie : santé sexuelle et reproductive, droits connexes et bien-être

---

Les jeunes ne peuvent jouir pleinement d'une vie heureuse et saine si leur droit à une bonne santé sexuelle et reproductive n'est pas respecté. Nous considérons le refus de l'accès des jeunes et des adolescents aux services de santé sexuelle et reproductive, aux droits connexes et à l'autonomie corporelle comme une violation de leurs droits humains. Parmi ces dénis de droits, certaines des questions les plus urgentes à traiter comprennent la prévention de la violence sexuelle et sexiste, la satisfaction des besoins non satisfaits en matière de contraceptifs, la lutte contre les grossesses chez les adolescentes et les grossesses non désirées, et la prévalence croissante du VIH et des infections sexuellement transmissibles. Nous soulignons la nécessité de prendre des mesures concrètes pour garantir les normes les plus élevées possible en matière de santé physique

et mentale et de bien-être pour tous les jeunes, en assurant une couverture sanitaire universelle et des soins de santé sexuelle et reproductive complets, condition préalable à la réalisation des objectifs du Programme 2030 en matière d'égalité des sexes, d'éducation, de santé et de sociétés inclusives et pacifiques, sans oublier personne.

Nous demandons instamment à tous les États membres des Nations Unies, aux responsables et aux parties prenantes de :

- Fournir des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, accessibles, sûrs, tenant compte des besoins des femmes, dans le cadre des programmes de couverture sanitaire universelle, y compris : la gestion de la santé menstruelle, l'ensemble des contraceptifs modernes, les services complets de soins

en cas d'avortement, les services de prise en charge du VIH et les soins autogérés. Garantir l'accès dans tous les types d'établissements humains, en particulier les zones urbaines informelles, les zones rurales, les zones de conflit et les zones humanitaires, ainsi que les communautés touchées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Il s'agit notamment d'éliminer d'urgence tous les obstacles juridiques, structurels, financiers et systémiques, tels que les dépenses directes, le consentement d'un tiers, la criminalisation de l'avortement, les délais d'attente obligatoires et les obstacles à la production nationale et aux chaînes d'approvisionnement régionales pour assurer la sécurité des produits de base.

- Concevoir et mettre en œuvre de manière responsable des cadres juridiques qui promeuvent la justice sexuelle et reproductive et contrent et préviennent la violence fondée sur le genre et les pratiques néfastes, y compris les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés, les mutilations génitales féminines, la préférence pour les fils, et les thérapies de conversion. Veiller à ce que les lois relatives à l'âge du consentement ne privent pas les adolescents et les jeunes de l'accès aux services et informations essentiels en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Partager les données factuelles et les informations scientifiques permettant de combattre la discrimination, la peur, la stigmatisation et les idées fausses liées à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, à la violence fondée sur le genre, aux stéréotypes liés au genre et aux normes sociales négatives. Il s'agit notamment de mener des campagnes publiques et de former les prestataires de soins de santé, de favoriser la collaboration avec les communautés autochtones, traditionnelles et religieuses, ainsi qu'avec les responsables communautaires. Il s'agit également d'utiliser de manière responsable les technologies numériques et l'intelligence artificielle, en garantissant la protection du bien-être personnel, de la vie privée et des droits numériques des jeunes.
- Veiller à ce que les services de santé mentale, de soutien psychosocial et de bien-être soient aisément disponibles au sein des systèmes de soins de santé primaires publics ; qu'ils soient intégrés de manière transparente aux services de santé sexuelle et reproductive ; et qu'ils incluent des soins tenant compte des traumatismes et des approches d'intégration communautaire. Assurer l'inclusion d'un soutien adapté en matière de santé mentale pour les groupes de jeunes marginalisés

## Protection des droits humains et promotion de l'égalité de genre pour les jeunes dans toute leur diversité

---

Nous reconnaissons que l'égalité entre les sexes et les droits humains sont au cœur du développement durable. Nous

attendons de nos dirigeants qu'ils écoutent l'appel au changement et veillent à ce que leurs décisions reflètent les besoins et les

aspirations des jeunes. Le maintien du statu quo n'est pas une option – nous devons être radicaux. Nous devons nous attaquer aux causes profondes du déséquilibre des rapports de force, notamment en remettant en question l'âgisme, le sexisme, le racisme, le validisme, l'hétérosexisme, le classisme et toutes les formes de discrimination et d'exclusion intersectionnelles. Nous tirons la sonnette d'alarme sur la généralisation et le renforcement des actions opposées aux mouvements de défense des droits et de promotion du genre, qui menacent les progrès en matière d'égalité entre les sexes, de santé sexuelle et reproductive (et des droits connexes), de droits humains, de démocratie et de multilatéralisme. Nous soulignons que le travail indispensable et courageux des défenseurs des droits humains et des activistes est essentiel à la réalisation d'une société juste, démocratique et inclusive pour tous.

Nous demandons instamment à tous les États membres des Nations Unies, aux responsables et aux parties prenantes de :

- Promouvoir et adopter des politiques, des programmes et des initiatives positives adéquatement financés dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et de la justice pour lutter contre la discrimination intersectionnelle à laquelle sont confrontés les jeunes dans toute leur diversité, en particulier les groupes de jeunes historiquement marginalisés<sup>1</sup>.
- Faire progresser l'égalité entre les sexes par l'intermédiaire d'une programmation

de nature à transformer la dynamique femmes-hommes qui autonomise les adolescentes, prévient la violence fondée sur le genre et les pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines, et qui promeut des masculinités positives pour les garçons et les jeunes hommes.

- Adopter des cadres réglementaires fondés sur les droits humains pour prévenir les stéréotypes, la discrimination intersectionnelle, l'oppression, la violence et les pratiques néfastes à l'encontre des jeunes.
- Réglementer l'espace technologique et numérique pour lutter contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, les discours de haine, le harcèlement numérique et la promotion de la désinformation sur l'égalité entre les sexes, les droits humains, la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles.
- Assurer la protection des jeunes défenseurs des droits humains, de l'environnement et de la terre, notamment en condamnant les attaques dont ils font l'objet et en prévenant toute criminalisation de leurs actions. Parmi ces défenseurs, il est urgent de protéger les jeunes femmes, les adolescentes et les jeunes gens, issus des communautés autochtones, afrodescendantes, des minorités ethniques et des communautés traditionnelles.

<sup>1</sup> Les groupes de jeunes marginalisés comprennent les jeunes femmes, les adolescentes, les jeunes LGBTQI+, les jeunes issus des communautés autochtones, des minorités ethniques et des communautés traditionnelles, les jeunes afrodescendants/noirs, les jeunes souffrant de handicaps, ceux qui résident dans des zones en guerre, les jeunes migrants, les jeunes déplacés à l'intérieur de leur pays, les jeunes réfugiés, les jeunes apatrides, les jeunes sans protection parentale, et les jeunes vivant avec le VIH.

- Contre l'ingérence des mouvements et des discours opposés à la défense des droits et à la promotion du genre dans les mécanismes des droits humains, dans les

espaces et les politiques consacrés à la population et au développement, et plus largement au sein des Nations Unies et dans les espaces multilatéraux régionaux.

## Réformer l'éducation, améliorer des vies : élargir le champ des possibilités offertes aux jeunes

Les jeunes ont le droit à une éducation de qualité, accessible, sûre et abordable. Pourtant, des millions d'entre eux restent encore privés de ce droit humain fondamental, en particulier les jeunes femmes et les filles. Nous demandons que l'accès à une éducation de qualité, porteuse de transformations en matière de genre, et à un travail décent devienne une réalité pour tous, car ces questions sont essentielles pour éliminer les inégalités structurelles. Nous constatons la charge disproportionnée des travaux domestiques et des soins non rémunérés réalisés par les jeunes femmes et les filles, ce qui compromet leur accès à l'éducation.

Nous demandons instamment à tous les États membres des Nations Unies, aux responsables et aux parties prenantes de :

- Garantir l'enseignement obligatoire et gratuit pour les adolescents et les jeunes, en particulier dans les zones reculées, tout en fournissant un financement et un soutien économique aux jeunes marginalisés pour qu'ils restent à l'école.
- Assurer l'accès universel à une éducation complète à la sexualité (ECS) intégrée aux programmes éducatifs scolaires et parascolaires, en garantissant que cette éducation soit scientifiquement exacte, fondée sur des données factuelles,

culturellement pertinente, de nature à transformer la dynamique entre les sexes, et adaptée à l'âge et au développement. L'éducation complète à la sexualité (ECS) doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation constants afin d'établir des données permettant d'étayer le processus d'apprentissage. Des investissements sont nécessaires pour former en permanence les éducateurs à une ECS utile.

- Appliquer une approche sexotransformatrice à la planification, aux processus et au financement des systèmes éducatifs, en tenant compte des inégalités spécifiques qui limitent la capacité des jeunes à réaliser leur potentiel, en particulier en s'attaquant à la violence fondée sur le genre en milieu scolaire, aux stéréotypes de genre et aux pratiques néfastes ; en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, y compris les jeunes mères et les personnes en situation de crise humanitaire.
- Reconnaître et investir dans les programmes et organisations d'éducation non formelle, en particulier ceux qui sont dirigés par des jeunes, en tant qu'approche fondamentale à la promotion du développement des valeurs personnelles et collectives et de l'engagement civique des jeunes.

- Investir pour doter les jeunes des connaissances et des compétences nécessaires à leur autonomisation économique et à leur autodétermination. Financer et soutenir l'emploi, l'esprit d'entreprise et les projets des jeunes, qui favorisent l'autonomisation économique, y compris les initiatives d'éducation financière. Renforcer les écosystèmes qui favorisent la croissance et le succès des jeunes innovateurs, en particulier ceux conçus par, avec et pour les groupes marginalisés.
- Remédier aux disparités entre les sexes en matière d'emploi, de responsabilités de soins et de travail non rémunéré en encourageant le partage égal des responsabilités au sein des foyers, notamment en fournissant des services sociaux accessibles, abordables et de qualité, des services de garde d'enfants, de soins et de soutien, en offrant des congés parentaux rémunérés, des lieux de travail respectueux de la famille et de l'allaitement maternel, et des infrastructures sûres et accessibles

## S'adapter, prospérer et inspirer : construire un avenir résilient dans un monde en crise

---

Nous reconnaissons que les jeunes artisans de la paix, les humanitaires, les défenseurs du climat et de l'environnement – en particulier les jeunes femmes – jouent un rôle crucial dans la construction, la promotion et le maintien de la paix. Ils ont été en première ligne pour répondre aux crises rencontrées dans le monde aux niveaux local, national, régional et mondial. Investir dans le leadership et reconnaître les contributions uniques des jeunes au niveau de l'interface (nexus) action humanitaire-paix-développement-climat est essentiel pour favoriser une action inclusive guidée par les jeunes.

Nous demandons instamment à tous les États membres des Nations Unies, aux responsables et aux parties prenantes de :

- Mettre en œuvre, doter de ressources et institutionnaliser les engagements mondiaux tels que les programmes Jeunesse, Paix et Sécurité (YPS) et Femmes, Paix et Sécurité (WPS),

notamment par l'élaboration de cadres spécifiques aux niveaux local, régional et national et leur intégration dans les instruments politiques existants afin de garantir la participation significative des jeunes aux processus de prise de décision.

- Prendre des mesures décisives pour lutter contre les effets de la crise climatique et des dysfonctionnements écologiques hérités des générations actuelles, qui ont un impact disproportionné sur les jeunes, en mettant en œuvre de toute urgence des mesures d'adaptation et d'atténuation, et en augmentant les investissements dans les fonds pour les pertes et les préjudices et les initiatives de justice climatique menées par les jeunes, afin de protéger les jeunes qui vivent dans des zones vulnérables face au changement climatique, en particulier celles où les niveaux de pollution, de contamination et de déchets toxiques sont plus élevés.

Promouvoir une éducation climatique formelle et non formelle qui intègre les meilleures données scientifiques disponibles et les principes de la justice climatique.

- Prendre des mesures urgentes pour apporter de meilleures solutions à la crise migratoire. Améliorer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations en garantissant immédiatement la protection juridique des jeunes migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris celles qui sont déplacées de force en raison d'urgences climatiques. Dépolitiser les questions migratoires et faciliter les voies

de migration régulières, sûres, ordonnées et légales en garantissant des avantages mutuels tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil.

- Mettre en œuvre les cinq actions clés décrites dans le Pacte mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire, conformément aux Directives du Comité permanent interorganisations (CPI) relatives au travail avec et pour les jeunes dans les situations de crise humanitaire et prolongée afin de garantir que les efforts humanitaires intègrent les jeunes et soient mieux équipés pour répondre à leurs besoins uniques en temps de crise.

## Revendications de 1,9 milliard de personnes : une force croissante

---

Le Plan d'action de la CIPD et le Programme 2030 ne peuvent être réalisés qu'avec la participation significative des adolescents et des jeunes dans toute leur diversité à tous les niveaux de la prise de décision politique et internationale. Les jeunes apportent des perspectives, des expériences et des approches novatrices uniques aux politiques, programmes et accords internationaux.

Ils jouent déjà un rôle important de plaidoyer dans le renforcement de leurs propres capacités et dans l'élaboration du processus décisionnel, et ce rôle doit être reconnu. Ils sont déjà à l'origine de changements positifs et inspirent la prochaine génération de dirigeants. Il est d'une importance vitale de défendre le leadership des jeunes pour un présent et un avenir progressistes.

Nous demandons instamment à tous les États membres des Nations Unies, aux responsables et aux parties prenantes de :

- Se prémunir contre l'instrumentalisation et la symbolisation des mouvements de jeunes et, au contraire, créer des occasions de participation active, égale et significative des jeunes dans toute leur diversité aux processus décisionnels internationaux, régionaux, nationaux et locaux liés aux droits humains, au développement durable, à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, à l'égalité entre les sexes, au changement climatique, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à ceux liés au financement.
- Assurer le renforcement des capacités et l'engagement des jeunes, des

organisations de la société civile et des grands groupes de l'ONU dans la formation professionnelle continue annuelle et d'autres programmes mondiaux liés au Programme d'action de la CIPD. Promouvoir et investir dans la Plateforme pour les jeunes de la CIPD, en reconnaissant l'importance des espaces dirigés par les jeunes pour faire avancer le programme de la CIPD.

- Mettre pleinement en œuvre les protocoles et consensus régionaux, tels que le Protocole de Maputo, le Consensus de Montevideo, et la Déclaration ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la population et le développement, et veiller à ce qu'ils soient intégrés de manière significative dans le suivi des engagements de la CIPD.
- Donner la priorité à la collecte et à la diffusion de données ventilées<sup>2</sup> de qualité, opportunes et ouvertes, sur la démographie, la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, provenant notamment des recensements, des statistiques de l'état civil, des

statistiques sur la violence fondée sur le genre, des statistiques sur la mortalité maternelle et des enquêtes démographiques sur la santé, tout en garantissant la confidentialité et la protection des données. Adopter un cadre de justice et de droits sexuels et reproductifs pour les données au-delà de la santé maternelle et de la grossesse, en y incluant les données sur l'avortement, la pauvreté menstruelle et le travail du sexe.

- Fournir un financement simplifié, flexible, illimité et pérenne et des ressources en nature aux organisations, réseaux et coalitions d'adolescents et de jeunes, en mettant l'accent sur la construction de mouvements, la facilitation de l'apprentissage interrégional et entre pays du Sud global, et les initiatives de terrain. Soutenir les organisations qui travaillent sur des contre-arguments face au recul des droits humains et de l'égalité entre les sexes ; ainsi que soutenir les jeunes innovateurs, y compris ceux qui travaillent avec des outils non numériques.

Nous, les jeunes, nous engageons à demander aux responsables de rendre compte de la mise en œuvre de l'ensemble du Programme d'action pour la jeunesse. Nous demandons aux États membres et aux responsables de rendre compte de leurs progrès en publiant des rapports nationaux et des examens périodiques universels, en assurant le suivi budgétaire des initiatives de jeunes et des fiches d'évaluation des communautés, et en investissant dans des rapports alternatifs réalisés par des jeunes.

---

<sup>2</sup> La ventilation doit intégrer des marqueurs tels que l'âge, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, le handicap, l'éducation, ainsi que l'écart existant entre zones rurales et zones urbaines.